



POUDRE ANTIPARASITAIRE

Volaille et Oiseaux

Volaille et Oiseaux

Mode d'emploi :

Pour un effet immédiat, la poudre antiparasitaire Le Fermier peut être appliquée directement sur vos oiseaux et volailles. Saupoudrer à raison d'1g de poudre antiparasitaire par kilo de poids vif. Bien insister sur les zones les plus infestées (cuisses, dos, zone péri-cloacale ainsi que le cou, la tête et le bréchet). Laisser agir 24h. Renouveler 1 à 2 fois par semaine pendant les saisons où prolifèrent les parasites, jusqu'à disparition de ces derniers.

Pour un effet préventif de longue durée, il est recommandé de saupoudrer la poudre antiparasitaire Le Fermier dans le fond de cage ou sur la litière des volailles :

4 grammes de poudre antiparasitaire pour une surface de 10cm². Il également est possible d'utiliser le spray Stop Poux Le Fermier en complément.

Composition :

Principe actif :

Géraniol 0,1% (m/m) CAS 106-24-1 TP19 Répulsif.

Précaution d'emploi :

- EUH 208 Contient du géraniol. Peut produire une réaction allergique.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- Lire l'étiquette avant utilisation.
- Ne pas utiliser près des yeux et des muqueuses.
- Porter des gants de protection pendant l'utilisation.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Éliminer le contenu et le récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Utiliser les biocides avec précaution et au besoin une protection adaptée.
- Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

USAGE EXTERNE.

Gencod	3760118012421
CIP	8044965
Désignation	Poudre antiparasitaire
Présentation	300 g



LABORATOIRE
AGECOM

35410 Domloup FRANCE
+33 (0)2 90 02 60 04
www.laboratoire-agecom.com